



Commune de
PERROY

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
1166 Perroy

[E. conseil.communal@perroy.ch](mailto:E.conseil.communal@perroy.ch)

WWW.PERROY.CH

Perroy, le 11 juin 2026

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL

JEUDI 11 JUIN 2026, 18H30
GRANDE SALLE DE PERROY

PRESIDENCE :
M. Norbert Jotterand, Président

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité pour cette dernière séance de la législature 2021-2026. Il salue également le public présent ainsi que la presse.

1. Appel

Mme Cécile Bettems, secrétaire, procède à l'appel, 28 personnes sont présentes ; le quorum étant atteint et les membres ayant été convoqués conformément à l'art. 51 du règlement du Conseil, le Président déclare la séance ouverte.

La parole n'étant pas demandée, au vote à main levée, le Conseil adopte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

2. Procès-verbal de la séance du 26 mars 2026

Le Conseil, au vote à main levée, adopte à la majorité (25 oui, 0 non, 2 abstentions), le procès-verbal du 26 mars 2026.

3. Communications du Bureau du Conseil

3.1 Élection du Conseil d'Etat du 29 mars 2026

Le Président remercie le Bureau pour la participation au dépouillement.

3.2 Dépôt de la liste à la Syndicature

En date du 7 avril 2026, une liste a été déposée. Celle-ci ne comportant qu'un seul nom, M. Didier Blanchard est donc élu tacitement. Le Président le félicite.

3.3 Recours M. Frauchiger et consorts

Recours du 13 avril 2026 contre la décision du Conseil communal de Perroy du 4 décembre 2025 et du Département des finances, du territoire et du sport du 10 mars abrogeant la zone de réserve communal. La cause est enregistrée sous AC.2026.0119. Le recours a un effet suspensif.

3.4 Recours M. Frauchiger et consorts

Concernant le recours cité au point 3.3, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal arrête :

- 1) Le recours est irrecevable
- 2) Émoluments judiciaires de Fr. 500.- est mis à la charge des recourants
- 3) Il n'est pas alloué de dépens

3.5 Recours contre l'élection tacite de M. D. Blanchard

En date du 16 avril, un recours est déposé auprès de la Préfecture du district de Nyon contre l'élection tacite de M. D. Blanchard. Les recourants, M. Frauchiger et consorts, remettent en cause l'élection à la Municipalité et par conséquent son élection à la syndication.

3.6 Recours contre l'élection tacite de M. D. Blanchard

En date du 20 avril, la Préfecture de Nyon annonce par courriel, que lors de l'audition, les recourants contre l'élection ont retiré leur recours.

3.7 Recours contre l'élection tacite de M. D. Blanchard

En date du 4 mai, réception d'un courrier de la Préfecture de Nyon confirmant le retrait du recours.

3.8 Nouveau règlement de police

En date du 11 mai et jours suivants, divers échanges entre le Bureau et le Canton concernant l'amendement de la Commission ad'hoc sur le préavis 01/2026. Pour rappel, une motion a été déposée pour l'article 132 al. 1. Malheureusement, cette motion a vidé en substance la valeur de cet article. En effet, le survol n'est pas mentionné mais uniquement le décollage et l'atterrissage. Afin de rajouter le mot « survol », cela demande de repasser devant le Conseil communal pour cet article uniquement.

Tous les documents peuvent être consultés au bureau sur demande.

4. Communications de la Municipalité

4.1 Épicerie

Mme Juliette Leprince-Ringuet, Syndique, annonce que les travaux du magasin seront terminés la semaine du 15 juin. Une ouverture le 27 juin est envisagée et l'inauguration aura lieu à la rentrée.

L'épicerie va fonctionner de manière un peu différente par rapport à ce que les habitant·es ont connu. Cette dernière sera en mode « Self-service » avec l'avantage d'avoir des horaires d'ouverture beaucoup plus long de 6h30-21h30 tous les jours. M. Brice Pierrel, futur gérant, sera présent à peu près à mi-temps durant les matinées et une partie de l'après-midi, sauf le mercredi. Au départ, il sera souvent présent afin d'aider les personnes.

Le reste du temps, M. Brice Pierrel sera dans son laboratoire de cuisine afin de préparer ses spécialités qu'il vendra dans le commerce.

4.1 Appartement de l'épicerie

L'appartement est prêt et est déjà loué à partir du 15 juin à une famille. La Municipalité est heureuse d'avoir pu conclure le contrat de bail avec elle.

4.2 Plage de Perroy – Bar estival et terrasse

Mme Juliette Leprince-Ringuet annonce qu'il y a une dizaine de jours, des toilettes provisoires ont été installées ainsi qu'un food truck. L'ouverture du bar estival et de la terrasse est prévue le 15 juin. Cependant, les gérants prendront quelques temps pour apprivoiser les lieux.

4.3 Plage de Perroy – Restaurant

Concernant le restaurant, il y a du retard dans les travaux et celui-ci devrait normalement est terminé au 15 août 2026 et avec une ouverture pour le 29 août 2026. M. Sandro D'Agostino en sera le gérant. Âgé de 30 ans, il est jeune et déjà très expérimenté. Il a effectué son apprentissage à l'hôtel du Mont-Blanc à Morges. Il a également eu en gérance le Restaurant de la Cézille à Bassins pendant cinq ans. Il a également repris une pizzeria à l'emporter à Tolochenaz actuellement gérée par son frère. Actuellement, il gère le restaurant de la piscine de Morges avec succès. M. D'Agostino est titulaire d'un diplôme de cafetier-restaurateur en plus de sa formation. Sa carte est créative et ses prix corrects et tout est fait maison. La Municipalité attend avec impatience l'ouverture du restaurant pour tester sa carte.

4.4 Cabane du pêcheur

Un contrat de bail a été signé avec le futur pêcheur qui est M. François Lacombe, qui selon le responsable du Canton, un des meilleurs du Lac Léman. La cabane sera prête en octobre.

4.5 PaCom

Mme Juliette Leprince-Ringuet annonce avoir reçu un courrier du Directeur cantonal de l'aménagement du territoire. Elle lit ce dernier : « La décision d'approbation a été signée par Madame la Cheffe du département. Le travail administratif de notification des décisions communales et cantonales à tous les opposants et de publication dans la Feuille des avis officiels est actuellement en cours. Nous prévoyons que cette notification s'effectue dans le courant de la semaine prochaine ». Pour rappel, il y avait eu une septantaine d'opposition et elle mentionne qu'on peut être heureux de l'avancement de ce dossier.

Pour terminer, Mme Juliette Leprince-Ringuet souhaite terminer en mentionnant quelques mots :

« Cher Président, Chers membres du Conseil communal.

Le moment est venu pour moi de vous dire au revoir. Et ce n'est pas facile d'imaginer que c'est la dernière fois que je vais défendre avec mes collègues des décisions ou des projets de la municipalité. Mais je vais pouvoir maintenant poursuivre mes projets personnels que j'ai dû mettre en cause quelques années, mon mandat ayant pris beaucoup de temps et d'énergie car la responsabilité endossée a été grande.

De mon idée initiale de discrètement m'engager dans la municipalité, je me suis retrouvée contre toute attente au-devant de la scène. Heureusement que je ne savais pas avant, parce que je ne me serais jamais présentée. Mais je peux dire aujourd'hui que je ne regrette rien et que si c'était à refaire, je le referais.

Et je le referais grâce à mes collègues ici présents. Si solidaire, grâce à vous et à l'ensemble de l'administration communale, nous avons pu faire avancer quand même des projets malgré toutes les embûches qu'on a trouvé sur notre route.

Durant toutes ces années avec mes collègues, j'ai eu le bonheur de servir notre commune en étant guidée par la volonté de toujours penser à l'intérêt général, à l'intérêt commun. Je ne dirais pas que cela a été un long fleuve tranquille, et bien parce qu'une commune c'est comme un organisme vivant, il y a toujours des imprévus, une actualité, des urgences, des délais, des moments qui ne sont pas les mêmes, notamment au canton où les choses prennent beaucoup de temps.

Et il y a surtout un conseil communal, vous, qui remplissez pleinement votre rôle et c'est vraiment important. Vous enrichissez le débat et c'est essentiel. Vous obligez l'exécutif à être plus précis, à affiner sa position et parfois même à revoir sa copie. Et n'en déplaise aux climato-sceptiques, avec mes collègues nous avons expérimenté le réchauffement de la planète dans cette phase, car au début il y avait une certaine fraîcheur qui régnait et ça se comprend, on était tous nouveau. Vous nous demandiez : « Mais quelle est cette équipe d'inexpérimentés qui semble avoir quelques soucis ? »

Mais au fil du temps, une certaine confiance s'est installée et puis vous nous avez vraiment soutenu à un moment crucial. Infiniment merci pour ce que vous nous avez offert, une tournure très chaleureuse de nos relations.

De ces 5 années, nous n'avons pas à limiter nos efforts. Nous étions portés par un dynamisme soutenu, nous voulions porter notre pierre à l'édifice communal et à ses habitants. Rien n'est jamais terminé dans une commune en mouvement perpétuel.

Et je quitte la municipalité avec une certaine émotion mais aussi avec sérénité et confiance dans les personnes qui vont reprendre le travail. On le sait, les défis de taille vont arriver inéluctablement, mais ça c'est pour les prochaines législatures à chacun son tour.

Chers conseillères, chers conseillers, cher Président, je vous souhaite plein de succès tout comme à la nouvelle municipalité que je félicite. J'espère que vous garderez toujours enthousiasme, patience, énergie et j'espère un peu d'humour pour gérer les affaires communales. Merci sincèrement. »

Mme Hélène Saxer, Municipale, transmet ces quelques mots :

« Monsieur le Président, Chers membres du Conseil communal,

Je serai brève, car Juliette a déjà très brillamment occupé le temps de parole avant moi.

Une page qui se tourne également pour moi, et c'est la dernière fois que vous entendez mon accent dans cette salle du Conseil communal. Je voudrais tout simplement vous remercier pour ces cinq années passées.

« Dommage, il faut rempiler, il faut vous représenter ? » Une législature est trop peu ! Moi, j'ai juste envie, ou je leur ai répondu : « Notre législature en vaut pour deux.

Nous avons traversé quelques périodes où il a fallu tenir fermement la barre, mais avec mes collègues, notre administration communale et la voirie, que je remercie en passant, le bateau est resté à flot et a continué à avancer.

À mon goût, la confiance du Conseil communal envers les novistes de cette municipalité a mis du temps à venir. Vous vous êtes améliorés et je vous en remercie du fond du cœur. Je garde un excellent souvenir de ces 5 ans et surtout aussi un magnifique souvenir de plusieurs séances avec les commissions spécifiques durant les projets qu'on a avancés. Nous avons toujours essayé de prendre des décisions de manière réfléchie, en accord avec notre conscience, mais également avec notre cœur.

Je vous souhaite le meilleur pour la suite, des bons projets pour la commune, beaucoup de succès et autant de plaisir à servir la communauté comme je l'ai eu. Merci pour tout. »

Arrivée tardive d'un membre du Conseil. Il y a donc 29 personnes présentes.

5. Communications des délégués aux associations intercommunales

5.1 Enfance et Jeunesse (EnJeu)

M. Pierre-Yves Bassin transmet quelques nouvelles au sujet de l'association intercommunale.

Dans sa séance du 10 juin 2026, le préavis du CoDir de Fr. 3'500'000.00 a été accepté pour la rénovation de la piscine du Martinet. Le planning des travaux est ambitieux avec une réouverture pour la rentrée scolaire 2027. Il mentionne que le préavis d'études et le préavis de construction ont été passé en même temps et une marge pour les imprévus a été calculée de telle sorte de pouvoir respecter le calendrier.

Un autre préavis a été accepté qui est la pose de film de protection solaire sur une partie des fenêtres du bâtiment du Martinet. Pour information, certaines classes peuvent atteindre les 30 degrés voir 35 degrés. Les films permettent d'abaisser la température entre 5 à 8 degrés. C'est en tout l'expérience faite sur le collège de Gilly. Cependant, à terme, il s'agira d'adapter l'ensemble du patrimoine scolaire aux contraintes climatiques. A ce sujet, une stratégie pour la législature 2025-2031 ça être élaborée.

Dernier préavis voté, il s'agit du renouvellement des installations Wifi avec antenne, installées dans les différentes salles de classe et qui sont largement périmées. En effet, il est généralement compté 8 à 10 ans de vie et certaines sont là depuis 2013. Pour ce projet, un subventionnement a été demandé auprès du Canton.

Pour terminer, les statuts de l'association sont en cours de révision. Les comptes ont été adoptés avec une rétrocession des excédents pour les communes et enfin, M. Pierre-Yves Bassin informe que le Comité de direction va se renouveler, seuls quatre personnes parmi les Municipaux membres du CoDir restent.

6. Préavis n°04/2026 : Rapport de la Municipalité sur gestion et sur les comptes 2025

M. Charly Muller, Conseiller, procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

- ⇒ Chapitre 0, page 25 à 30 : Administration. Pas de discussion.
- ⇒ Chapitre 1, page 31 à 32 : Ordre et sécurité publique. Pas de discussion.
- ⇒ Chapitre 2, page 33 à 34 : Formation. Pas de discussion.
- ⇒ Chapitre 3, page 35 à 38 : Culture, Sport et Loisirs, Église. Pas de discussion.
- ⇒ Chapitre 5, page 39 à 40 : Prévoyance sociale. Pas de discussion.
- ⇒ Chapitre 6, page 41 à 43 : Trafic et Télécommunication. Pas de discussion.
- ⇒ Chapitre 7, page 44 à 47 : Environnement et Aménagement territoire. Pas de discussion.
- ⇒ Chapitre 8, page 48 à 49 : Économie publique. Pas de discussion.
- ⇒ Chapitre 9, page 50 à 54 : Finance et Impôts. Pas de discussion.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du rapport de gestion et des comptes 2025. La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, où le rapport de la Commission de gestion et finances décide à l'unanimité des 28 Conseillères et Conseillers d'adopter le préavis municipal No 04/2026.

7. Préavis n°05/2026 : Rémunération des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031

M. Walter Biétry, Conseiller, procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Philippe Achard se refuse pour ce préavis. Le Président ouvre la discussion.

Mme Nalini Menamkat demande, d'expérience, quel pourcentage de charge de travail représente la fonction de Syndic et Municipal. Et est-ce que la charge de travail est égal entre tous ?

M. Didier Blanchard répond que le pourcentage estimé est de 30% pour les Municipaux et 50% pour le Syndic. Pour la deuxième question, il a été longuement discuté de la répartition pour la future législature afin d'essayer que les dicastères soient le mieux répartis possible mais ce sera dans la durée que cela pourra être juger.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, où le rapport de la Commission de gestion et finances décide à la majorité des 27 Conseillères et Conseillers (27 oui, 0 non et 1 abstention, 1 récusation) d'adopter le préavis municipal No 05/2026.

8. Préavis n°06/2026 : Demande d'un crédit de CHF 30'000.- pour la réfection de l'exutoire EC et enrochement de l'Eau Noire – DP 111

M. Stéphane Bettems, Conseiller, procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean-Pierre Perdrizat, Conseiller, procède à la lecture du rapport de la Commission technique qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

M. Lukas Dreier demande quel est le bassin versant qui est déversé dans cet exutoire et pourquoi celui-ci s'est détérioré.

M. Jörg Dreier, Municipal, répond qu'il y a une partie de la RC52 ainsi qu'une partie du chemin des Rivières. La berge est érodée par le ruisseau et l'ouvrage étant vieillissant a été détérioré par le terrain qui a glissé. On ne peut pas laisser un bloc de béton dans l'eau.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la Commission de gestion et finances décide à l'unanimité des 28 Conseillères et Conseillers d'adopter le préavis municipal No 06/2026.

9. Préavis n°07/2026 : Demande d'un crédit de CHF 37'000.- pour l'installation d'un contrôle d'accès électronique dans les bâtiments communaux du Prieuré et de la voirie.

M. Christophe Jaccoud, Conseiller, procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean-Pierre Perdrizat, Conseiller, procède à la lecture du rapport de la Commission technique qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Valérian Dreier est surpris que les toilettes du Prieuré auront un accès électronique. Il demande si cela est vraiment nécessaire.

Mme Hélène Saxer répond que c'est un endroit mal fréquenté. Il serait bien de pouvoir les fermer pour certaines heures. La gestion sera faite par les collègues. Mme Juliette Leprince-Ringuet rajoute que les toilettes font parties d'un ensemble dans le prix.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la Commission de gestion et finances décide à la majorité des 28 Conseillères et Conseillers (27 oui, 1 non et 0 abstention) d'adopter le préavis municipal No 07/2026.

10. Divers

Mme Nalini Menamkat demande si le ponton du lac est terminé. Elle avait pour souvenir d'avoir voté un autre revêtement. Mme Hélène Saxer répond que c'est le revêtement final qui est du caillebotis galvanisé avec des petites mailles afin de pouvoir aller pieds nus dessus sans avoir trop chaud.

Mme Nalini Menamkat se demande pour quel raison l'appartement et l'épicerie sont séparés pour la location.

Mme Juliette Leprince-Ringuet répond que l'épicerie fonctionnera en mode « self-service », cela n'a plus tellement de sens de lier le commerce et l'appartement. Elle mentionne également que la Municipalité a fourni un énorme effort pour le bail commercial parce qu'elle veut aider le futur gérant à démarrer son activité pour que tout le monde soit satisfait et qu'on soit gagnant-gagnant. Et donc par la force des choses, il fallait quand même compenser d'une autre façon et le fait de pouvoir louer cet appartement à un prix proche de celui du marché cela permettait de retrouver un certain équilibre financier.

M. Sylvain Merli demande s'il serait possible de rajouter des arbres sur la pelouse de la plage afin de garantir plus d'ombre.

Hélène Saxer répond qu'à priori cette place doit être laissée libre afin qu'un hélicoptère puisse se poser. Cependant, elle laisse la future Municipalité se renseigner et d'envisager la plantation d'arbre.

M. Jean-Pierre Perdrizat transmet les mots suivants :

« J'aimerais de mon côté adresser mes vifs remerciements à la Municipalité pour cette législature. Je me souviens de l'assermentation d'il y a cinq ans où la Préfète était venue et où il y avait déjà eu pas mal de soucis au sein de la Municipalité. Elle a mentionné qu'il ne fallait surtout pas répéter ce qu'il s'était passé les cinq années précédentes. Et puis on était tous très conscients de cela et six mois après ou une année après, on a connu ce qu'on a connu.

Donc ce que je voulais vous dire, c'est un grand merci pour ce que vous avez fait simplement parce que vous avez fait à quatre ce que normalement on fait à cinq. Vous n'avez pas simplement effectué le travail, on va dire, quotidien d'un municipal ou du syndic ou d'un syndic. Vous allez être aussi engagés dans de grands projets de rénovation, d'adaptation, toujours.

Dans le sens, dans la volonté et dans le bien-être de la Municipalité, j'exprime qu'un seul regret, c'est que le restaurant de la plage ne soit pas fini avant la fin de la législature, afin de pouvoir récolter l'ensemble des lauriers de la réalisation. En tout cas un grand merci et puis pour ceux qui nous quittent tout de bon pour la suite. »

M. Norbert Jotterand, Président, termine la séance avec ses quelques mots :

« Chers Collègues, Madame la Secrétaire du Conseil,

Nous voici arrivés au terme de la législature 2021-2026. Je souhaite vous adresser mes plus sincères remerciements pour votre engagement, votre disponibilité et le travail accompli au service de la collectivité de la commune de Perroy.

Durant ces cinq années, vous avez consacré du temps, de l'énergie et beaucoup d'investissements personnels afin d'assurer le bon fonctionnement de nos institutions communales. Par votre présence aux séances, vos réflexions, vos prises de position et votre participation active aux débats, vous avez contribué au développement de notre commune ainsi qu'à la défense des intérêts de ses habitants.

Au fil de cette législature, de nombreux projets, décisions et réalisations ont pu voir le jour grâce à votre implication et à la qualité du travail effectué au sein du conseil communal et des différentes commissions. Votre contribution, souvent exercée de manière discrète mais essentielle, participe directement à la vitalité et à la qualité de vie de notre commune. Je tiens également à saluer l'esprit de collaboration, le respect mutuel et le sens du dialogue qui ont accompagné les travaux de cette législature.

Dans un contexte parfois exigeant, vous avez démontré votre volonté de servir la population avec engagement et responsabilité. Madame la Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, vous avez vécu un début de législature compliqué, mais vous avez su faire preuve d'esprit d'équipe, de résilience et avez trouvé un jeu de soutien pour finir la législature au complet. Par votre écoute attentive et votre volonté de faire avancer les projets dans un esprit constructif et respectueux, vous avez su répondre avec sérieux et humanité aux attentes des habitants. Votre investissement dans les affaires communales, souvent discret mais essentiel, a largement contribué à préserver la qualité de vie, l'esprit de proximité et les valeurs qui font la richesse et l'identité de notre commune.

Assumer une fonction municipale demande de nombreuses qualités, de la rigueur, de la patience, de la disponibilité, mais également un grand sens du dialogue et du service public. Vous avez incarné ces valeurs avec dignité et professionnalisme, et je vous en remercie. Je souhaite également souligner les sacrifices personnels que représente un tel engagement, souvent exercé en parallèle d'une vie professionnelle et familiale. Cet investissement mérite notre plus profonde reconnaissance et notre respect. Votre dévouement et votre attachement à la collectivité restent une contribution précieuse à la vie communale de Perroy.

Trois personnes ont décidé de ne pas poursuivre l'aventure lors de la prochaine législature. À cette occasion, je souhaite leur remettre une modeste attention afin de marquer la fin de leur engagement et de témoigner de notre reconnaissance pour leur travail accompli.

Madame la Syndique Juliette, Madame la Municipale Hélène et Monsieur le Municipal Jean-Christophe, ce fut pour moi un très grand plaisir de collaborer avec vous durant cette législature. Au-delà des dossiers traités, des séances et des décisions prises, je retiendrai avant tout la qualité des échanges, votre disponibilité et votre engagement constant en faveur de l'intérêt général. Chacun d'entre vous a apporté ses compétences, sa personnalité et sa vision, contribuant ainsi à la richesse des débats et à l'avancement de nombreux projets importants pour notre commune. Votre application a permis de relever des défis parfois complexes avec sérieux, pragmatisme et détermination.

Vous avez toujours eu à cœur de servir les habitants avec écoute, respect et sens des responsabilités, des qualités essentielles à l'exercice d'une fonction publique. Les années passées au sein de la Municipalité auront été marquées par une collaboration constructive, un esprit d'équipe apprécié et une volonté commune de faire progresser notre collectivité. Ces moments de partage, de réflexion et parfois de défis resteront de précieux souvenirs.

Même si votre mandat s'achève aujourd'hui, l'empreinte de votre travail demeurera visible à travers les réalisations et les projets auxquels vous avez contribué. Vous pouvez être fier du chemin parcouru et de l'engagement dont vous avez fait preuve.

Je vous adresse les meilleurs vœux pour l'avenir et espère que vous garderez de cette expérience la fierté des devoirs accomplis ainsi que le souvenir et nombreux moments partagés au service de votre commune. Je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans nos futurs projets, qu'ils soient personnels, professionnels ou associatifs, ainsi qu'une excellente continuation dans cette nouvelle étape de votre parcours.

Je tiens également à remercier toute l'équipe des employés communaux, administration communale et voirie, qui ont toujours su répondre à nos diverses demandes tout au long de cette ligature. Merci à vous. »

Le Président clôt la séance à 19h45

Au nom du Conseil communal

Le Président :



Norbert Jotterand



La Secrétaire :



Cécile Bettems